

AFEDMA

Maison de l'archéologie 8 Esplanade des Antilles 33600 PESSAC

mail: assoafedma@gmail.com

Bulletin d'adhésion 2023

La cotisation à l'AFEDMA est payable annuellement.
Nom et Prénom Adresse à laquelle vous souhaitez être joint (e): Personnelle
Tél./E-mail • Professionnelle
Tél./E-mail
Modalités de règlement Cocher la case correspondant au mode de règlement choisi :
Le montant de la cotisation annuelle est fixé à : □ 10 € par personne □ 5 € pour les étudiants (joindre une copie de la carte étudiante) □ Montant libre pour les dons supérieurs à 10 €. Somme versée :
☐ Règlement par virement bancaire : ASSOC. ETUDE DES DECORS DE MARBRES ANTIQUES IBAN : FR76 1330 6000 4623 1131 6859 545 BIC : AGRIFRPP833
□ Règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'AFEDMA À retourner à : AFEDMA Maison de l'archéologie

8 Esplanade des Antilles 33600 PESSAC

Date et signature :